

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : Jean Paul CHABAL, Jean Paul BEAUTHEAC, Céline BACCONNIER, Catherine BOIS, adjoints,

Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE, Bruno HILAIRE, Denise CHOCHILLON, Ghislaine AUTRICQUE

Absent : Cynthia MICHEL a donné procuration à Catherine BOIS

Secrétaire de séance : Ghislaine AUTRICQUE

Ordre du jour :

GESTION INTERCOMMUNALE

- CAPCA : Avis sur :
- Le transfert des compétences à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- La modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

FONCIER

- Acquisition d'un bâtiment Grande Rue à Alissas, cadastré E 1525.

FINANCE

- Présentation et vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2018 pour
 - Le budget général
 - Le budget annexe – complexe Lou Esclos
- Subvention aux associations – attribution 2019
- Demande de subvention auprès de l'Etat, la Région, le Département et le SDE 07 pour l'aménagement d'un bâtiment communal

PERSONNEL

- Création d'un poste d'adjoint technique à 11h par semaine

TRAVAUX

- Compte rendu des travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations
- Divers

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2019

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

GESTION INTERCOMMUNALE

Depuis la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, les compétences de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont l'addition des compétences de l'ancienne Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

Afin d'harmoniser les compétences sur l'intégralité du territoire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, il convient notamment d'approuver le transfert de certaines compétences et la modification des statuts de la nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

- Transfert des compétences suivantes à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :
 - Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelles dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
 - Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
 - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

➤ la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ci-annexés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le transfert des compétences à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :
- Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

FONCIER

Acquisition d'un terrain bâti Grand Rue.

Le maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir un terrain bâti de 145 m², cadastré E 1525 situé Grande Rue. Le but de cette acquisition est de réhabiliter le bâtiment. Le prix d'achat est fixé à 30 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir le terrain bâti cadastré E 1525 au prix de 33 000 €.

FINANCE

Le budget général

Approbation du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Présentation et vote du compte administratif 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
résultats reportés		70 288,51		217 992,52	0,00	288 281,03
Opérations de l'exercice	845 081,46	1 141 068,33	842 227,46	695 274,23	1 687 308,92	1 836 342,56
totaux		1 211 356,84	842 227,46	913 266,75	1 687 308,92	2 124 623,59
résultat clôture		366 275,38		71 039,29		437 314,67

Besoin de financement	
Excédent de financement	71 039,29

Restes à réaliser	345 000,00	92 000,00
Besoin de financement	253 000,00	
Excédent de financement		

Besoin total de financement	181 960,71
Excédent total de financement	

Le Conseil Municipal, hors la présence de M. Jérôme BERNARD, maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget général.

Il décide de l'affectation des résultats comme suit :**200 000,00 € au compte 1068 Réserves d'investissement****166 275.38 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté****Le budget annexe – complexe Lous Esclos**Approbation du compte de gestion 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018

Présentation et vote du compte administratif 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBL	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00	0,02	0,00	27 580,12	0,00	27 580,14
Opérations de l'exercice	75 708,64	75 709,62	71 092,44	72 687,98	146 801,08	148 397,60
Totaux	75 708,64	75 709,64	71 092,44	100 268,10	146 801,08	175 977,74
Résultat de clôture		1,00		29 175,66		29 176,66

Hors de la présence de M. Jérôme BERNARD, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget Lous Esclos,

Il constate l'excédent de la section d'investissement de 29 175.66 € HT qui sera reporté au Budget Primitif 2019

Subvention aux associations

➤ Proposition de renouveler le montant 2018 pour les subventions aux associations 2019

LIBELLES	2019
A.C.C.A.	160
A.D.M.R.	250
ALISSAS ŒNOLOGIE ET PATRIMOINE AOP	80
ALISSAS YOGA	160
ARTI'S'SHOW	160
ASD GYMNASIQUE	160
ASSOS. DE PECHE LA LOCHE	160
CLUB BIENVENUE	1000
COMITE DES FETES	1200
COURIR AVEC ALISSAS	160
Complément pour la course "les foulées du Viaduc"	350
FNATH (Association des accidentés de la vie)	100
FOOT CORPO ALISSAS	100
LA CLEF DU SAC	160
LES LINOTTES MELODIEUSES	160
LES PRINTANIERES	160
LES RESTOS DU CŒUR	100
MAISON DES PETITS CALINS	500
PETANQUE DU VIADUC ALISSAS	160
SOU DES ECOLES	1000
TEAM ETIQ ALISSAS	100
UFAC	50
TOTAL article 6574	6 430

➤ Demande de subvention

Le maire rappelle le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal.

Afin de financer ce projet, la commune va déposer des demandes de subvention auprès de :

- l'Etat par la DETR
- La région
- Le département dans le cadre du PASS TERRITOIRE
- Le SDE 07 pour les travaux énergétiques

Le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer les demandes de subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le maire déposer les dossiers de demande de subvention.

PERSONNEL

Création d'un poste adjoint technique territorial à 11h/semaine

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en février 2018 un agent contractuel a été recruté pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au service entretien des locaux.

Sachant que ce besoin est devenu stable et durable, il propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet, soit 11 heures hebdomadaires, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi, pour les services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer à compter du 23/03/2019 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 11 heures.

TRAVAUX EN COURS

Aménagement de la voie verte :

La passerelle a été posée. L'aménagement du cheminement depuis le parking de Greylas jusqu'au skate-parc est en cours de finition.

Giratoire Rose :

Les travaux d'aménagement du rond-point par la commune d'Alissas sont terminés

QUESTIONS DIVERSES

Manifestations

16/02/2019 – Soirée choucroute du Comité des Fêtes

09/03/2018 – Rallye des châtaignes

23/03/2019 – Loto de la paroisse

Prochaine réunion le 21/03/2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le Maire
Jérôme BERNARD

